

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 9 MARS 2017**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la décision : 14
Date de la convocation : 22 février 2017
Date d'affichage : 22 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Présents : Mmes et MM. WINTERHOLER Maurice, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Nicole SELLITTO, Emmanuelle RUFF.

Excusés : M. Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à Mme Béatrice TESTUD.
M. Rémi TSCHIRHART qui a donné procuration à M. Christophe KIPPELEN.

Objet de la délibération : Attribution de l'indemnité élus

Les indemnités des élus sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique. De la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017), il résulte une augmentation de l'indice brut terminal de 1015 à 1022.

Comme la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Elle fera référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision pour rester valable en cas de nouvelle modification de cet indice.

Ayant entendu les explications de monsieur le maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve la répartition des indemnités du maire, des adjoints, calculée dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, ainsi qu'il est mentionné dans le tableau suivant, à compter du 1er janvier 2017.**

Maire	31% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} adjoint	8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} adjoint	8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
3 ^{ème} adjoint	8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Roderen, le 10/03/2017
Le Maire :

Christophe KIPPELEN